



## Peut on faire signer un document a une personne hospitalisé

Par **piwiit**, le **21/01/2013** à **17:20**

bonjour,  
suite a un accident de la route ,mon amie conductrice est décédée sur le coup.  
moi de l'autre coté j'étais hospitalisé a poitier ,puis a la rochelle.  
la police est venu me voir sur mon lit d'hopital pour savoir si je voulais porter plainte ou pas.  
j'ai repondu spontanément que non.  
mais personne ne ma expliqué que c'était pour l'assurance.  
on til le droit de faire signer des documents a un malade sous l'emprise de médicament.pas  
dans son état normale.  
cordialement

Par **amajuris**, le **21/01/2013** à **20:21**

bjr,  
si vous contestez votre signature, il faudra prouver que vous n'étiez sain d'esprit au moment  
de la signature c'est à dire qu'il faudra des témoignages du personnel médical.  
les policiers quand ils vous demandent si vous voulez porter plainte ne moquent des  
problèmes d'assurances, ce n'est leur job.  
mais je pense que rien ne vous empêche de le faire maintenant.  
cdt

Par **piwit**, le **22/01/2013** à **13:19**

de plus je suis droitier et j'ai signé de la main gauche.  
mon bras droit était dans le plâtre.  
cdt